



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/7/G/6
10 mars 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Septième session
Point 3 de l'ordre du jour

**PROMOTION ET PROTECTION DE TOUS LES DROITS DE L'HOMME,
CIVILS, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS,
Y COMPRIS LE DROIT AU DÉVELOPPEMENT**

**Lettre datée du 5 mars 2008, adressée au Président du Conseil
des droits de l'homme par l'Ambassadeur, Représentant permanent
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord souhaite faire consigner officiellement les observations ci-après, au sujet de l'intervention faite par Maurice au débat de haut niveau de la septième session du Conseil des droits de l'homme, tenu le 5 mars 2008 à la séance du matin:

«Le Royaume-Uni n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur le Territoire britannique de l'océan Indien, qui a été cédé à la Grande-Bretagne en 1814 et est une dépendance britannique depuis cette date.

Ainsi que nous l'avons réitéré en maintes occasions, nous nous sommes engagés à céder le Territoire à Maurice lorsqu'il ne sera plus requis à des fins défensives.»

Le Royaume-Uni demande que le texte de ces observations soit distribué en tant que document du Conseil des droits de l'homme.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(*Signé*) Nicholas **Thorne**
